



Nantes, le 10 septembre 2018

Le Président  
du Conseil départemental

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Je viens d'apprendre avec stupéfaction que le Gouvernement israélien vient d'empêcher Madame Ahed TAMIMI et sa famille de prendre l'avion pour venir en France, et notamment à Nantes, afin de témoigner sur la situation des Palestiniens dans les territoires occupés.

Depuis quinze ans, ses parents Basem et Nariman mènent la résistance à Nabi Saleh contre les prétentions de la colonie juive voisine sur leurs terres. Le 15 décembre dernier, alors que son cousin venait d'être touché par un tir, Mme TAMIMI a donné une gifle au soldat qui en était l'auteur. Arrêtée quelques jours plus tard, elle sera condamnée à 8 mois de prison ferme.

Après avoir purgé sa peine, cette jeune femme a répondu favorablement à l'invitation de l'association France Palestine Solidarité (AFPS) et du journal L'Humanité pour échanger sur sa situation et témoigner des conditions de vie en Cisjordanie occupée. Pourtant, les services de sécurité israéliens ont fait savoir que toute sortie de Palestine était interdite aux membres de la famille Tamimi pour prendre leur avion à Amman.

Cette décision est totalement incompréhensible : en Loire-Atlantique, nous connaissons la famille Tamimi depuis plusieurs années à travers nos actions de coopération avec les collectivités de Palestine. Il s'agit de citoyens engagés dans des actions pacifiques pour la reconnaissance de leurs droits, et dans des actions de coopération avec la France. C'est à ce titre que nous souhaitons les recevoir et demandons instamment aux autorités israéliennes de les laisser sortir.

Je vous demande donc d'agir dès aujourd'hui avec conviction, au nom de la France, pour faire lever cette interdiction et respecter la liberté d'aller et venir de Madame TAMIMI afin qu'elle puisse venir dans notre pays.

Dans l'espoir qu'une issue positive puisse être donnée à cette situation regrettable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Philippe GROSVALET

Nantes, le 10 septembre 2018

Le Président  
du Conseil départemental

**Monsieur Jean-Yves LE DRIAN**  
**Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères**  
**37, quai d'Orsay**  
**75007 Paris**

Monsieur le Ministre,



Je viens d'apprendre avec stupéfaction que le Gouvernement israélien vient d'empêcher Madame Ahed TAMIMI et sa famille de prendre l'avion pour venir en France, et notamment à Nantes, afin de témoigner sur la situation des Palestiniens dans les territoires occupés.

Depuis quinze ans, ses parents Basem et Nariman mènent la résistance à Nabi Saleh contre les prétentions de la colonie juive voisine sur leurs terres. Le 15 décembre dernier, alors que son cousin venait d'être touché par un tir, Mme TAMIMI a donné une gifle au soldat qui en était l'auteur. Arrêtée quelques jours plus tard, elle sera condamnée à 8 mois de prison ferme.

Après avoir purgé sa peine, cette jeune femme a répondu favorablement à l'invitation de l'association France Palestine Solidarité (AFPS) et du journal L'Humanité pour échanger sur sa situation et témoigner des conditions de vie en Cisjordanie occupée. Pourtant, les services de sécurité israéliens ont fait savoir que toute sortie de Palestine était interdite aux membres de la famille Tamimi pour prendre leur avion à Amman.

Cette décision est totalement incompréhensible : en Loire-Atlantique, nous connaissons la famille Tamimi depuis plusieurs années à travers nos actions de coopération avec les collectivités de Palestine. Il s'agit de citoyens engagés dans des actions pacifiques pour la reconnaissance de leurs droits, et dans des actions de coopération avec la France. C'est à ce titre que nous souhaitons les recevoir et demandons instamment aux autorités israéliennes de les laisser sortir.

Je vous demande donc d'agir dès aujourd'hui avec conviction, au nom de la France, pour faire lever cette interdiction et respecter la liberté d'aller et venir de Madame TAMIMI afin qu'elle puisse venir dans notre pays.

Dans l'espoir qu'une issue positive puisse être donnée à cette situation regrettable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Philippe GROSVALET

